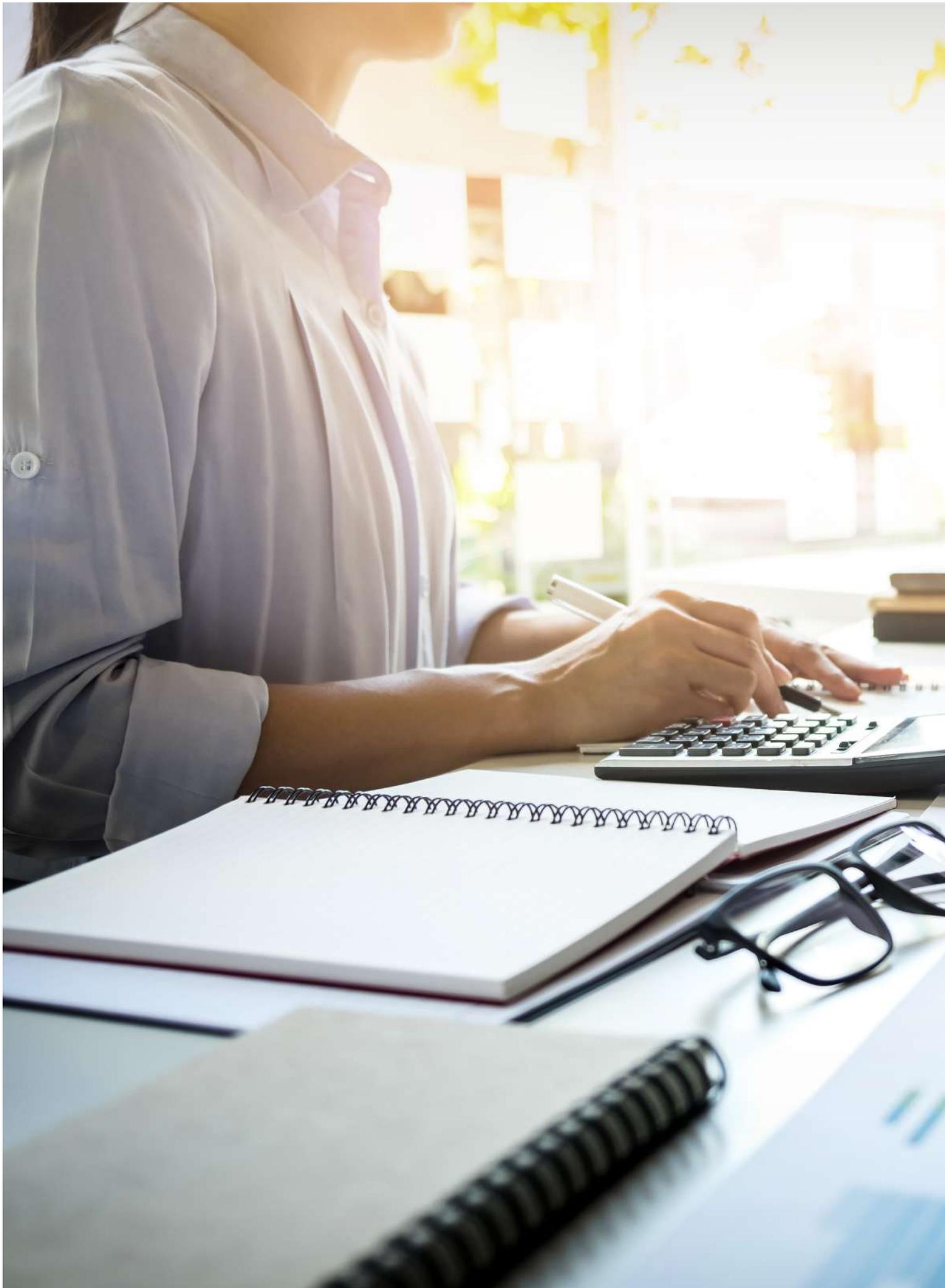


RAPPORT ANNUEL 2020



TUNISIAN FOREIGN BANK

Partenaire de vos ambitions





SOMMAIRE

- 5** Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 17** Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 19** Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes 2019
Rapport spécial du Commissaire Aux Comptes
- 31** Bilan et comptes de résultats
- 36** Notes annexes aux comptes sociaux
- 55** Agences





5

RAPPORT DE GESTION

du Conseil
d'Administration
à l'Assemblée Générale
Ordinaire

INTRODUCTION

La TFBANK est un établissement de crédit. Son activité englobe la réception des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiements ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et le Trade finance.

Son exercice 2020 a été marqué par la pandémie COVID-19 qui a entraîné une réadaptation permanente de l'appareil productif aux obligations réglementaires et sanitaires, entravé le déploiement du plan d'action commercial et impacté les résultats. Néanmoins, les initiatives pour préparer la reprise étaient multiples :

- L'amorce de la diversification des produits et services par la modification des statuts en vue de commercialiser les produits d'assurances (décision de l'AGE du 13 mars 2020, accord ORIAS obtenu le 12 mars 2021)
- L'amorce de la diversification des sources de refinancement par la signature d'un contrat avec une plateforme de collecte de ressources (DEPOSIT SOLUTION)
- L'amorce de la mise en place d'une activité additionnelle
- La décision de l'AGE du 06 novembre 2020 d'augmenter le capital de 5M€
- La sécurisation de l'exploitation du SI
- La poursuite de l'adaptation de la structure de ressources humaines

Plus concrètement, l'exercice 2020 a été caractérisé par :

- Une nouvelle production d'engagements bilan supérieure au double de celle de 2019
- Une collecte de ressources clientèle en progression de 10% malgré la pandémie
- Un PNB en repli de 22,1% induit notamment par :
- Le caractère limité de la nouvelle production d'engagements en 2019
- La nécessité d'accorder des PGE (prêts garantis par l'état) à prix coûtant en 2020, pour soutenir les entreprises suite à la crise sanitaire.
- La chute de l'activité induite par la pandémie
- La baisse de 2,5% des charges de gestion: les charges du personnel s'accroissent de 16,1% et les frais de fonctionnement baissent de 21,7%
- La baisse très significative du coût du risque par rapport aux exercices antérieurs (348K€ contre 2060 en 2019)
- Un produit exceptionnel de 1,8M€ grâce à la cession d'un bien immobilier hors exploitation
- La réduction significative du déficit avec un résultat net de l'ordre de -4M€, soit le plus réduit depuis 2012,

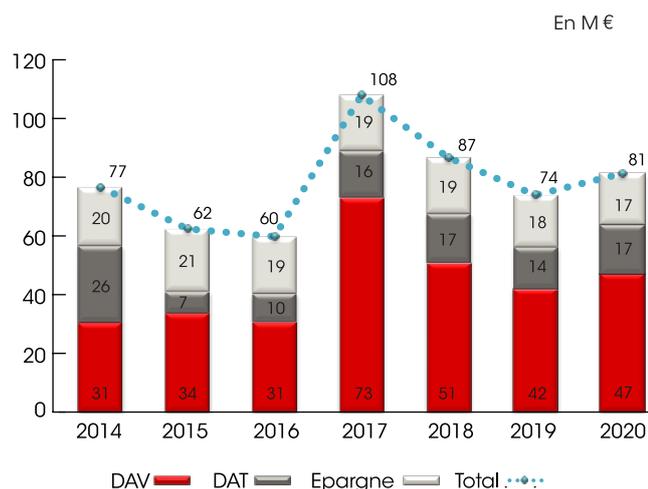
Indicateurs clés (k€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var. 2019
Encours d'engagements bilan	143 654	122 716	149 003	136 913	125 411	111 411	-11,2 %
Ressources clientèle	62 169	59 808	108 064	86 722	73 922	81 350	10,0 %
PNB	6 070	5 807	5 372	5 460	5 181	4 036	-22,1 %
Charges du personnel	4 283	4 973	5 123	4 770	4 907	5 698	16,1 %
Frais de fonctionnement	4 260	4 278	4 690	5 659	4 783	3 747	-21,7 %
Charges de gestion	8 544	9 251	9 813	10 429	9 690	9 445	-2,5 %
RBE	-2 473	-3 444	-4 325	-4 968	-4 508	-5 408	20,0 %
Coef. d'exploitation	141%	159%	179%	191%	187%	234%	25,1 %
Coût du risque	-9 205	-1 983	-2 615	-2 958	-2 060	-348	-83,1 %
Résultat exceptionnel	-1 119	-1 500	-1 295	135	59	1 828	2998,3 %
Impôts sur les bénéfices	0	-11	-7	-17	-7	-7	-0,7 %
Dota°/Reprises sur FRBG	0	1 000	0	0	0	0	
Résultat net	-12 797	-5 937	-8 242	-7 809	-6 517	-3 934	-39,6 %

RESSOURCES CLIENTÈLE

Après deux années consécutives de repli, la collecte de ressources clientèle s'inscrit en progression positive de 10,0%:

- Les dépôts à vue créditeurs s'accroissent de 12,4%
- Les dépôts à terme s'accroissent de 17,0%
- L'épargne baisse de 1,2%

Ressources clientèle



ENCOURS DE CRÉANCES

L'encours de créances, (incluant les créances saines, et douteuses nettes des provisions), s'établit à 111,4M€ contre 125,4M€ en 2019, en repli de 11,2% :

- Les encours de créances sur établissements de crédit passent de 29,3M€ en 2019 à 13,9M€ en 2020, en repli de 52,5% essentiellement en raison de l'arrivée à son terme fin juin 2020 d'un prêt croisé de 16M€ destiné à adosser le financement de l'ancien portefeuille obligataire (titres d'investissement)
- Les encours de créances sur la clientèle passent de 96,1M€ en 2019 à 97,5M€ en 2020, en progression de 1,4%
- Les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion (article L 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier) les prêts qu'elles consentent, le cas échéant, à titre accessoire à leurs activités principales à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant. Compte tenu de l'activité bancaire de la TFBank, il n'y a pas lieu de mentionner de tels prêts qui sont, dans tous les cas, réalisés dans le cadre de l'activité principale de la banque.

Encours de créances

En M€

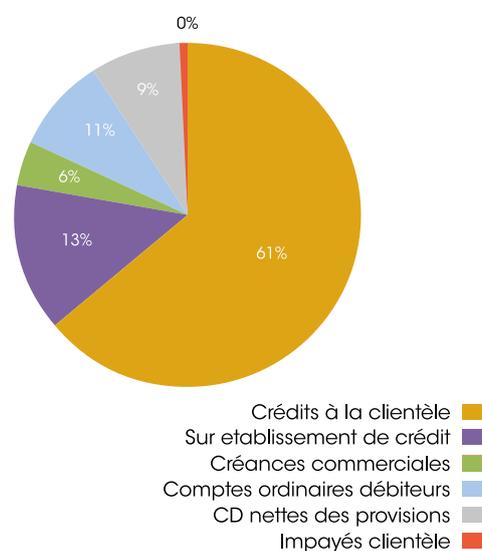


Composition des créances

En 2020, l'encours de créances est composé à hauteur de:

- 13% d'engagements en faveur des établissements de crédit.
- 61% de crédits à la clientèle
- 11% de découverts
- 9% de créances douteuses nettes des provisions
- 6% de créances commerciales

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'établit à 77,2%

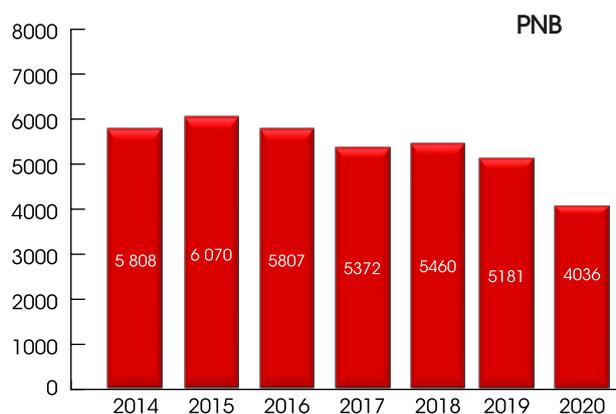


Taux de couverture	2017	2018	2019	2020
Encours douteux (M€)	64	70	42	42
Dotations aux provisions (M€)	55	59	33	32
Taux de couverture	86,8%	84,2%	77,5%	77,2%

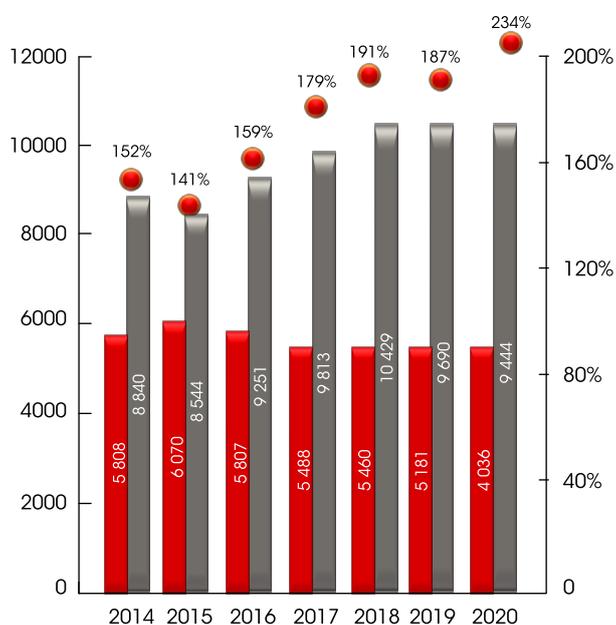
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Produit Net Bancaire (PNB)

- Le PNB s'inscrit en baisse de 22,1%
- La marge nette d'intérêt baisse de 20,2%
- La marge nette des commissions baisse de 8,8%



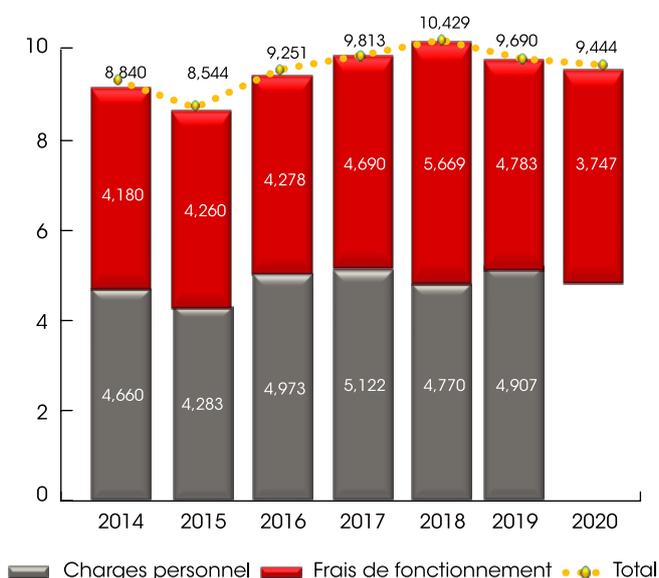
Coefficient d'exploitation



Charges de gestion

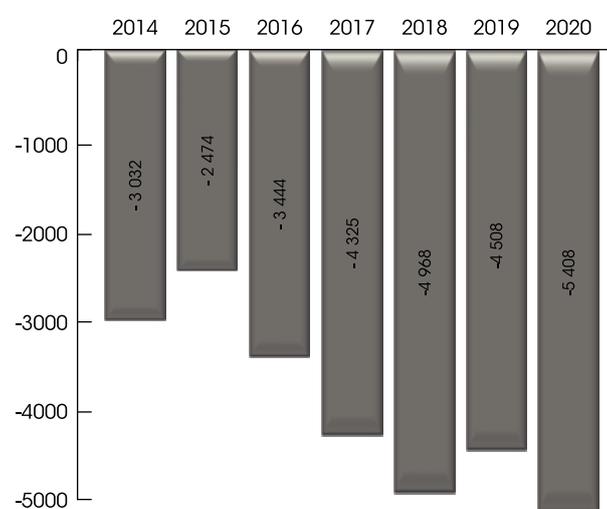
En M €

- Les charges de gestion s'établissent à 9 444K€ contre 9 690K€ en 2019, en baisse de 2,5%.
- Les charges du personnel atteignent 5 698K€, en hausse de 16,1%.
- Les frais de fonctionnement atteignent 3 747K€, en baisse de 21,7%, essentiellement sous l'effet des honoraires payés et des dotations aux amortissements,



Résultat brut d'exploitation

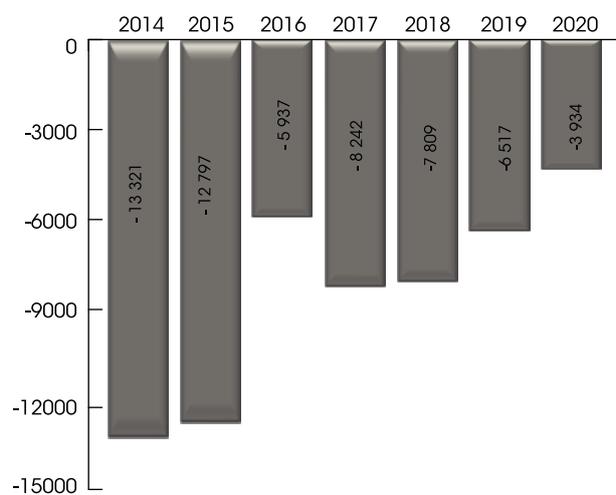
En K €





Résultat net

En K €



INDICATEURS FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires

Ratios réglementaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds propres réglementaires nets (K€)	2 889	18 249	21 640	18 559	20 018	20 405
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	3%	140%	116%	214%	130%	119%
Ratio de solvabilité COREP (min exigé : 8%)	3%	20%	27%	24%	29%	27%
Nombre de dossiers grands risques en dépassement	16	20	0	0	0	0

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En K€

Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.

Nature des indications	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Situations financières en fin d'exercice						
a) Capital social	49 594	19 077	35 000	41 070	21 912	26 912
b) Nombre d'action émises	3 254 200	1 251 783	2 296 600	2 694 900	2 296 600	2 694 900
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 070	5 807	5 372	5 460	5 181	4 036
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	-2 534	-3 811	-5 248	-3 390	-3 435	-2 873
c) Impôts sur les bénéfices et participations	0	11	7	17	7	7
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-12 797	-5 937	-8 242	-7 809	-6 517	-3 934
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfices après impôts, participations, mais avant amortissements et provisions	-0,78	-3,05	-2,29	-1,26	-2,39	-1,63
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-3,93	-4,74	-3,59	-2,90	-2,53	-2,23
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0	0
Personnel						
a) Nombre de salariés	58	65	65	63	65	69
b) Montant de la masse salariale (rémunération brute)	2 694	3 155	3 179	3 180	3 113	3 610
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ...)	1 369	1 530	1 678	1 245	1 475	1 682

Montant global des charges fiscalement non déductibles

- zéro

Proposition d'affectation du résultat

- Affectation en totalité au report à nouveau du déficit de l'exercice s'élevant à - 3934K€

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant celui clos le 31 décembre 2020.

Fonds propres fin 2020

- Le capital de la TFBank s'élève à 26 912,25504K€.
- Les fonds propres réglementaires nets atteignent 20 405 K€.

Recherche et développement

- La Banque ne réalise pas d'activités de recherche-développement

Délais de paiement des fournisseurs

En K€

	2019	2020
Solde global	135	209
Solde non échu	108	140
De 1 à 30 jours	12	49
De 31 à 45 jours	1	-
De 46 à 60 jours	1	-
Plus de 61 jours	12	20

Délais de paiement des clients

- Les opérations bancaires et les opérations connexes sont exclues des informations relatives aux délais de paiement, conformément à la position adoptée par la FBF.

Autres points

Principaux risques auxquels la banque est confrontée :

- Non respect des ratios règlementaires
- Concentration des grands risques

Gestion des risques financiers :

L'activité de crédit représente le risque financier majeur auquel la Banque fait face. Sa gestion est résumée dans le document «Dispositif de gestion des risques de crédit » détaillant:

- La politique Générale et Spécifique de Crédit de la TFBank
- Le processus de Prise de Décision et d'Octroi de Crédits
- Le processus de surveillance et de suivi du risque de crédit

Évènements post clotûre :

- Renforcement de l'équipe commerciale
- Formation du personnel en vue de l'entrée en production de l'activité assurances

Perspectives 2021 :

- Amorçage de la commercialisation des produits d'assurances

Effectifs :

A fin 2020, l'effectif de la TFBank s'élevait à 69 collaborateurs (contre 65 en 2019) dont:

- 64% de femmes
- 12% rattachés à l'agence de Tunis.
- 71% âgés de moins de 55 ans.

Mouvements :

En 2020, on compte

- 15 embauches (réseau, organisation et système d'information, back office, conformité,)
- 11 sorties (réseau, Direction des ressources humaines et des moyens généraux, back office, contrôle général)

Masse salariale :

Elle est de 3 610K€ contre 3 113 K€ en 2019

Cinq Meilleures Remunerations:

En 2020, le montant global des 5 meilleures rémunérations versées s'élève à 702,9K€

Effectif total par tranche d'âge :

	Effectif	%
Entre 25 et 34 ans	18	26
Entre 35 et 44 ans	19	28
Entre 45 et 54 ans	12	17
Entre 55 et 60 ans	10	14
> 60 ans	10	14
Total	69	100

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Actionnariat fin 2020

En K€

Actionnaires	détenu (K€)	en %
Banque Centrale de Tunisie	637	2,366
Etat tunisien	3 759	13,958
Société Tunisienne de Banque	13 321	49,497
Banque de l'habitat	9 197	34,176
STB Invest	0	0,001
STB Finance	0	0,001
Assurances Salim	0	0,001
Modern leasing	0	0,001
Total	26 912	100

Nominal action : 15,24€

Mandataires sociaux de la TFBank au 31/12/2020

Mandataires sociaux de la TFBank au 31.12.2020	
M.ALI LAHIOUEL	Administrateur, représentant de la STB
M.HICHEM REBAI	Administrateur, représentant de la BH Bank
M.ANIS ATTIA	Administrateur, représentant de l'Etat tunisien
M.AHMED TRABELSI	Administrateur
M.LASSAAD JOUINI	Administrateur
M.PHILIPPE GENET	Administrateur indépendant, Président du Comité d'audit et des Risques
MME LILIA MEDDEB	Directeur Général de la TFBank
M.MOURAD BACCAR	Directeur Général Délégué de la TFBank

Autres mandats exercés par ces mandataires dans la zone € en 2020: néant

Travaux du Conseil en 2020

Le conseil a tenu cinq réunions en 2020 où 100% des administrateurs ont été présents ou représentés. Ses travaux ont concerné essentiellement les points suivants :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué
- Approbation de la version préliminaire du BP 2020-2022 présenté par la nouvelle Direction Générale
- Suivi des échanges avec l'ACPR
- Examen des conclusions du Comité d'audit et des risques.
- Examen de la situation et des perspectives du système d'information
- Convocation de l'AGE du 13 mars 2020 pour l'introduction de l'activité assurances
- Arrêté des comptes 2019
- Suivi de l'activité de recouvrement
- Validation du PPR (Plan Préventif de Rétablissement)
- Suivi de l'évolution des ratios réglementaires et des besoins en fonds propres
- Rappel du principe de l'appui des actionnaires de références pour apporter leur soutien
- Convocation de l'AGE du 06 novembre 2020 à l'effet d'augmenter le capital de 5M€

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général :

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Comités spécialisés

Comités spécialisés :

La TFBank s'est dotée de trois comités spécialisés (Rémunérations, Audit et risques et exécutif de crédit). Ils ont vocation à préparer et faciliter le travail du conseil d'administration sur des points spécifiques en vue de leur débat en séance. Les attributions du Comité Audit et Risques sont définies dans une charte.

Comité des rémunérations :

Il est formé d'un Président et de deux autres membres qui examinent tous les sujets liés à la rémunération de la Direction générale et des membres du Conseil d'administration.

Comité exécutif de crédit :

Créé en 2018 pour une entrée en exercice en 2019. Il se compose de deux membres administrateurs. Les dossiers de crédit déjà traités en interne lui sont soumis en dernier ressort pour avis.

Comité d'audit et de risques (CAR) :

Il se compose de trois membres administrateurs, dont un membre indépendant. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans. Le Conseil d'Administration remplace sans délai tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration. Les membres du CAR doivent disposer d'une expertise financière avérée. Conformément à la règle, le CAR ne comprend aucun membre de l'organe exécutif de la Banque.

Le Président du Comité est l'administrateur indépendant, il est choisi par ses pairs et assiste obligatoirement aux séances destinées à se prononcer sur les comptes annuels, sans pouvoir se faire représenter.

Missions du Comité d'Audit et des Risques

Le comité d'audit et des risques a été créé afin de doter le Conseil d'administration des moyens nécessaires à ses missions notamment en matière d'approbation et de revue régulière des stratégies et politiques régissant la gestion et la réduction des risques. Ce comité se réunit pour :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre
- Restituer les résultats de contrôles de 2nd niveau
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management.
- Valider le plan d'audit pluriannuel qui doit veiller à couvrir les périmètres ou les risques clés,
- Examiner les mesures mises en œuvre et les principaux résultats en matière de contrôle de la conformité et du risque opérationnel,
- Examiner la politique et les modalités de financement de la Banque en liquidités et en fonds propres,
- Suivre la qualité du portefeuille, examiner les dépassements d'engagement ainsi les dossiers dégradés,
- Examiner les rapports réglementaires,
- Suivre toute communication avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que toute action réalisée dans ce cadre,



Le Comité d'audit vérifie la clarté des informations fournies et apprécie la pertinence des méthodes comptables adoptées par la Banque et apprécie la qualité du contrôle interne.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni 3 fois entre le 1 Janvier et le 31 décembre 2020 et le taux de présence moyen

des membres de ce comité a été de 100 %.

Sur 2020 les principaux thèmes suivants ont été présentés à cette instance :

- La synthèse de l'activité 2020 du contrôle périodique et plan d'audit
- La présentation des résultats des contrôles comptables
- La présentation des résultats de contrôle interne
- Les missions réalisées par le contrôle périodique.
- Avancement du plan d'audit 2019 / 2020 et le suivi des recommandations en retard.
- La sécurité financière qui couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.
- La cartographie des risques de la banque
- la Sécurité des systèmes d'information
- La présentation des nouveaux produits commercialisés auprès de la clientèle

Délégations Assemblée Générale

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG

Pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres lors des augmentations de capital (art. L225-129-1 du code de commerce)	Néant
Pouvoir d'engager une augmentation de capital dans les limites d'un plafond défini (art. L225-129-2 du code de commerce)	Néant

Modalités d'exercices de la Direction Générale

- La directive 2013/36/UE du 6 juin 2013 instaure au sein des établissements de crédit l'obligation de séparation des fonctions de Président de l'organe de direction de celles de Directeur Général.
- La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective depuis la séance du conseil du 22 juillet 2016.

Liste des conventions et engagements réglementés

Hormis la continuité d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de Commerce (Cf Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées), aucune autre convention n'est intervenue sur l'exercice 2020, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.





17

RÉSOLUTIONS

de l'Assemblée
Générale Ordinaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31/05/2021

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître une perte de 3 934 499.91€ et un total bilan de 154 985 320.54€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 3 934 499.91€ L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-40 du Code de commerce, prend acte que celui-ci n'a été avisé d'aucune convention ni aucun engagement nouveau autorisé par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020 et entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires :

- Prend acte des **démissions** de Mme Najet CHABCHOUB et M. Mohamed FADHEL DEROUICHE notifiées au Conseil du 21 07 2020, et de celle de M. Lotfi DEBBABI datée du 28 09 2020 et notifiée au Conseil du 06 11 2020.

- **Ratifie la cooptation** en qualité d'administrateur, Président du Conseil d'Administration de M. Mohamed CHOUIKHA, né le 27 05 1966 à TUNIS, domicilié en Tunisie, effectuée aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 09 avril 2021. Il assumera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31/12/2021.

- **Ratifie la cooptation** en qualité d'administrateur représentant de la STB de M. Ali LAHIOUEL, né le 24 12 1960 à SOUSSE (TUNISIE) domicilié en Tunisie, effectuée aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020. Il assumera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31/12/2021.

- Prend acte de la nomination en tant que représentant permanent de BHBANK de M. Hichem REBAI, né le 28 08 1964 à le KEF (TUNISIE) domicilié en Tunisie, effectuée aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020. Il assumera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31/12/2021.

Les intéressés déclarent satisfaire aux règles de cumul des fonctions d'administrateurs et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



19

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE
AUX COMPTES**



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 26.912.255 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
 Société anonyme au capital de 26.912.255 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TUNISIAN FOREIGN BAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 1 et 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation de la créance sur la Caisse des Dépôts et Consignations résultant de la modification de règlement ANC n° 2014-07 par le règlement ANC n° 2020-10

Justification des appréciations – points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Evaluation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, la TF BANK est exposée au risque de crédit et constitue des dépréciations sur base individuelle afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur les prêts et créances octroyés à la clientèle.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la banque détient des prêts et créances à la clientèle pour un montant total net des dépréciations s'élevant à 97 519 milliers d'euros. Le montant total des dépréciations s'élève à 32 178 milliers d'euro.</p> <p>L'identification des créances à déprécier et l'estimation du montant de dépréciations individuelles à comptabiliser relèvent de critères définis par la banque et reposent sur une analyse spécifique des risques réalisée par la direction.</p> <p>Nous avons considéré que l'estimation des dépréciations constituait un point clé de notre audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative et compte tenu du processus mis en œuvre par la banque pour calculer les montants de dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Les informations relatives aux principes de comptabilisation et à la méthodologie utilisée pour estimer les pertes de crédit avérées sont décrites dans la note II – 1 aux états financiers.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension du processus d'octroi du financement et des modalités de prise en compte du risque de crédit à l'octroi. 2. Examen du processus et des contrôles au déclassement des clients ainsi que les procédures de contrôle des estimations de dépréciations correspondantes. 3. Examen, avec le support de nos spécialistes IT, des dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées pour le déclassement des créances. 4. Contrôles de substance : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; - Analyse contradictoire des hypothèses retenues par la direction sur la base de données de sources internes et externes ; - Rapprochement des données comptables à celles de la direction des risques ; - Revue, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler l'exactitude arithmétique des calculs réalisés, apprécier le caractère approprié de la valorisation des garanties et vérifier le correct enregistrement des dépréciations estimées ; - Le cas échéant, apprécier le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux taux de dépréciation. 5. Nous nous sommes, également, assurés que les informations qualitatives et quantitatives publiées dans les notes aux états financiers concernant le risque de crédit sont appropriées.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 » du code de commerce

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société TUNISIAN FOREIGN BANK par votre assemblée générale du 24 mai 2019.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa 2^{ème} année de mission consécutif.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A blue ink signature of Ratana LYVONG, written in a cursive style.

Ratana LYVONG

Associé



RCS PARIS 309 122 125

**19 Rue des Pyramides 75001
PARIS**

Comptes annuels au 31 décembre 2020



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 26.912.255 euros

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris

Société anonyme au capital de 26.912.255 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Emission d'un emprunt obligataire privé subordonné souscrit par la Société Tunisienne de Banque détenant plus de 10% des droits de vote de la TUNISIAN FOREIGN BANK

Entités cocontractantes :

Société Tunisienne de Banque et la Tunisian Foreign Bank

Nature :

Emission d'un Emprunt obligataire privé subordonné d'un montant de 16M€, ramené à 10M€ en cours d'année 2017 à la suite du remboursement anticipé de 6M€ intervenu au mois de Mai 2017, puis à 7M€ en cours d'année 2018 à la suite du remboursement anticipé de 4M€ intervenu au mois de Mai 2018.

Modalités :

L'assemblée Générale extraordinaire de la Tunisian Foreign Bank réunie le 31 Mai 2016 a autorisé l'émission de cet emprunt et donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 22 Juillet 2016, d'émettre un emprunt obligataire de 16M€ pour une durée de 10 ans au taux de l'euribor si positif +3% l'an et a délégué au Directeur Général le pouvoir pour ajuster les conditions de l'émission de cet emprunt.

Cet Emprunt a été intégralement souscrit par la « Société Tunisienne de Banque », actionnaire principal de la Tunisian Foreign Bank.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 Mai 2017 de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6M€, remboursement qui a lieu le 29 Mai 2017.

Le 04 Mai 2018, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 3M€, remboursement qui a eu lieu le jour même.

Le 06 Novembre 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 2,29 M€, remboursement qui a eu lieu le 23 Décembre 2020.



TUNISIAN FOREIGN BANK
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2020

Motif justifiant son intérêt pour la Société :

Cette émission a pour but de faire revenir les ratios de liquidité et les ratios de fonds propres de la TF Bank dans les limites exigées par les régulateurs Français et Européens.

Fait à Paris, le 27 mai 2021
Le commissaire aux comptes

RSM Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Ratana LYVONG
Associé



32

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2020

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers d'Euros

ACTIF		31/12/2020	31/12/2019
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		19 130	10 713
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 1	14 589	29 266
CREANCES SUR LA CLIENTELE	note N° 2	97 519	96 145
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	note N° 3	17 149	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	note N° 3		17 398
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	note N° 4	90	76
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note N° 5	2 102	2 309
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note N° 5	3 311	3 524
AUTRES ACTIFS	note N° 6	950	922
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 6	146	1 795
TOTAL DE L'ACTIF		154 985	162 150

1(*) : Pour une meilleure présentation, l'encours d'obligations BCT totalisant 17 149 K€ au 31/12/2020 a été reclassé en 2020 dans la rubrique "Obligations et autres titres à revenu fixe".

En k €

PASSIF		31/12/2020	31/12/2019
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		303	845
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 7	47 215	60 189
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	note N° 8	81 350	73 922
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	note N° 9	2 163	3 164
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 9	1 736	677
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	note N° 10	927	837
DETTES SUBORDONNÉES		4 711	7 000
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRGB		16 581	15 515
CAPITAL SOUSCRIT	note N° 11	26 912	21 912
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES	note N° 12	7 947	7 947
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)		-14 344	-7 827
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)		-3 934	-6 517
TOTAL DU PASSIF		154 985	162 150

Version du 19/05/2021

En milliers d'Euros

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	note N° 13	15 377	3 233
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		11 112	1 350
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		4 265	1 882
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	note N° 14	48 376	34 469
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		14 100	2 014
ENGAGEMENTS DE GARANTIE (*)		34 276	32 455
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers d'Euros

		31/12/2020	31/12/2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (1)	notes n° 15 & 16	4 019	5 539
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	notes n° 15 & 16	-1 164	-1 959
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	note n° 16	2 007	2 117
COMMISSIONS (CHARGES)	note n° 16	-749	-737
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (opérations de change)		-126	42
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		0	106
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	note n° 17	48	73
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	note n° 17	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		4 036	5 181
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	note n° 18	-8 736	-8 689
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-708	-1 001
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-5 408	-4 508
COÛT DU RISQUE	note n° 19	-348	-2 060
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 756	-6 569
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		1 815	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-3 941	-6 569
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	note n° 20	13	59
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-7	-7
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÈGLEMENTÉES		0	0
RÉSULTAT NET		-3 934	-6 517



36

**NOTES
ANNEXES**
aux comptes sociaux

I- GENERALITES :

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, notamment le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement n°2020-10 de l'ANC du 22 décembre 2020.

Les méthodes de présentation des comptes et d'évaluation utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, et conformes au Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les comptes intègrent les comptes de l'établissement Tunisien traités en normes françaises tel qu'exposé au point V- ci-après.

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

En 2020, la TFBank a bien résisté à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Dès le mois de mars 2020, un dispositif de suivi plus rapproché de la trésorerie via les tableaux de suivi de trésorerie prévisionnelle a été instauré, et l'arrivée à échéance d'un portefeuille obligataire de 17M€ en juin 2020 constituait déjà une garantie de confort.

Par ailleurs et malgré le contexte sanitaire :

-la collecte de ressources clientèle s'est accrue de 10%

-le coût du risque a baissé très fortement par rapport à l'historique (voir le premier tableau du rapport de gestion)

La mise en place des PGE (prêts garantis par l'Etat) ont permis d'éviter le scénario catastrophe de défaillances en chaîne.

Le déficit 2020 est le plus réduit depuis 2012.

Actuellement, la crise ne semble pas menacer la continuité de l'activité de TFBank. Le projet de montée en capital d'un actionnaire majoritaire et de transformation par les synergies et par une collaboration plus étroite est en cours de concrétisation.

L'année 2020 a été marquée par la vente du bien sis au 42 Avenue PAUL DOUMER 75016 Paris qui est composé de deux lots :

- lot 19 : Appartement escalier B 4ème étage
- lot 40 : chambre de service au Rez de chaussée

La vente a été conclue en date du 30 octobre 2020 par » l'étude LACOURTE « Notaires pour le prix net vendeur de 2 000 000 €

II- PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES :

1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

- créances commerciales, opérations de forfaiting, crédits syndiqués, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sont dans leur grande majorité assorties de garanties réelles (assurances, encours à l'exportation, avals bancaires, hypothèques et autres).

Les intérêts courus sur les créances saines sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont, par ailleurs, ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la Banque en fonction de la nature de l'activité, de la segmentation des encours retenue et de l'usage des systèmes de notations internes ou externes, ne présentent pas de risque de non recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garanties qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

a) Créances Douteuses :

Les encours porteurs d'un risque avéré correspondent à l'une des situations suivantes :

- Un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers)
- Connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque élevé de non recouvrement
- Existence de procédures contentieuses entre la banque et sa contrepartie

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, l'encours afférent est classé en encours douteux.

La règle de contagion est appliquée sur tous les engagements de la contrepartie dès le déclassement en encours douteux et sur les autres entités du même groupe.

Les règles de dotations aux provisions sur créances clients

Provisionnement des contreparties présentant des impayés crédits ayant une antériorité supérieure à 90 jours :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
⇒ Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
⇒ Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties restructurées présentant un impayé crédit :

Lorsque la créance a été restructurée depuis plus de 6 mois :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
⇒ Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
⇒ Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Lorsque la créance a été restructurée depuis moins de 6 mois :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : compléter la provision à 100% du risque net de la créance

Provisionnement des contreparties présentant un dépassement sur autorisation de plus de 90 jours successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
⇒ Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
⇒ Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties présentant un compte débiteur sans autorisation depuis plus de 90 jours successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
⇒ Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
⇒ Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties pour lesquelles une procédure collective a été ouverte :

- Le mois du classement en créances douteuses de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
⇒ Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
⇒ Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net

- A l'issue d'une procédure de redressement judiciaire, si le tribunal de commerce prononce une liquidation judiciaire : provisionnement à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties classées en créances douteuses par contagion :

• Le mois du classement en créances douteuses de la créance, la banque ne procède à aucun provisionnement sur les créances douteuses en question en l'absence d'incident de paiement, sauf avis contraire de la Direction de la Gestion des Risques.

• Le mois du classement en créances douteuses de la créance, la banque constitue une provision forfaitaire de 10% du risque net si le client classé en douteux par contagion présente au moins un incident de paiement. En cas d'aggravation des incidents de paiement du client en question, la Banque ajuste la provision.

Le calcul et la comptabilisation des intérêts sur les créances douteuses continue à courir en principe jusqu'à un an après leur déclassement en douteux sauf cas de déclassement endouteux

compromis avant cette échéance suite à l'ouverture d'une procédure collective. Une fois que la créance est considérée comme compromise, la comptabilisation des intérêts doit cesser et le crédit est clôturé. Néanmoins le calcul des intérêts de retard peut continuer extra-comptablement jusqu'à la confirmation du caractère irrécouvrable de la créance.

b) Créances restructurées :

Les créances restructurées peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain. La sortie du poste créances douteuses se fait lors de la régularisation des causes de déclassement en douteux :

- Régularisation des impayés ou remboursement du montant restant dû
- Régularisation de la situation financière se traduisant par la mise en place d'un plan de restructuration
- Fin de la procédure contentieuse

La Banque ne présente pas dans son portefeuille d'engagement des créances restructurées ayant fait l'objet d'une décote.

c) Les règles de dotations et reprises suite à la valorisation des garanties réelles :

Cette politique de provisionnement de la

Banque étant dirigée par l'exposition de la Banque au

risque net de ces contreparties douteuses, les provisions constatées peuvent faire l'objet de dotations nouvelles ou de reprises en fonction des valeurs des garanties réelles détenues par la Banque sur chacune de ses contreparties douteuses.

En effet, la Banque doit disposer d'une évaluation de l'ensemble de ses garanties réelles.

Reprise ou dotation suite à une évolution de la valeur des garanties réelles détenues par la Banque :

- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : reprise des provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur supérieure à sa valeur initiale.
- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : dotations complémentaires de provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur inférieure à sa valeur initiale.

2 -CLASSIFICATIONS DES PORTEFEUILLES TITRES :

Les titres sont classifiés en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor, obligations, titres de créances négociables du secteur public) , obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables, titres du marché interbancaire, parts de Fonds Communs de Créances), actions et autres titres à revenu variable. Leur portefeuille de destination - transaction, placement, investissement - correspond à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation décrites dans les paragraphes suivants.

3- TITRES D'INVESTISSEMENT :

En 2018, le portefeuille de Titres d'Investissement comprenait essentiellement des obligations de la Banque Centrale Tunisienne, obligations cotées sur la bourse des valeurs mobilières de Francfort.

En 2019, la banque a cédé une partie de son portefeuille d'obligations BCT totalisant une valeur nominale de 4 millions d'euros, avant l'échéance. Par conséquent et compte tenu du fait que les titres cédés étaient classés en tant que titres d'investissement, la banque a procédé au reclassement du portefeuille résiduel d'obligations BCT, totalisant un montant de 17 millions d'euros, dans la catégorie « titres de placement » en application des dispositions de l'article 2341-

2 du règlement 2014-07 du 26/11/2014. Par ailleurs, la banque n'est plus autorisée, pendant l'exercice 2019 et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir.

4- TITRES DE PLACEMENT :

Sont comptabilisés en titres de placement les titres acquis avec une intention de les conserver à long terme, sans nécessairement les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition (directement portés en charges) et hors intérêts courus non échus pour les titres dits à revenu fixe. Les intérêts courus non échus sont inscrits en créances rattachées, et les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». En dehors des obligations de la Banque Centrale Tunisienne dont le reclassement a été évoqué ci-dessus, les titres de Placement sont principalement constitués d'actions détenues dans le capital de Compagnie Gafsa, libellés en TND, qui sont totalement provisionnées au 31/12/2020.

5- TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES :

Le portefeuille de Titres de Participation ne comprend, en dehors d'une participation au Fonds de Garantie des banques, aucune participation significative dans une entité, Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou sur la base de cotations externes.

6- IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2014-03:

<u>Nature d'immobilisations</u>	<u>Durée d'Utilisation</u>
• Immeuble	20 à 60 ans
• Mobiliers	5 ans
• Agencement et Installations	10 ans
• Matériels et Outillages	3 à 10 ans
• Matériel Roulant	5 ans
• Logiciel	3 à 10 ans
• Frais de restructuration	4 ans

La banque a procédé, fin 2018, à un inventaire

physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie, les fichiers comptables ont été rapprochés et ajustés à ces inventaires pour la France.

En matière de frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création, l'activité de la banque ne permet pas de recenser des frais de telles natures

En matière de fonds de commerce, la nouvelle réglementation ANC 2015-06 applicable en 2016 mentionne qu'un test de dépréciation devrait être conduit annuellement. La ligne du bilan « Autres éléments du fonds de commerce » est intégralement provisionnée pour 62K EUR.

A la clôture de l'exercice 2018, un travail d'analyse des valeurs comptables des terrains enregistrés depuis l'acquisition des immeubles propriétés de la banque a été mené. Il en ressort que la valeur de certains terrains était sous-évaluée eu égard aux règles comptables et fiscales admises en France. En conséquence, il a été décidé :

- de rehausser la valeur desdits terrains et en contrepartie de diminuer la valeur des constructions y attachées,
- en conséquence, de diminuer la valeur des amortissements de ces constructions et en contrepartie d'augmenter les réserves de la banque.

Cette opération s'est traduit, au 31/12/2018, par une augmentation des réserves de 403 K€. Au 31 décembre 2020, les dotations aux amortissements enregistrées ont pris en compte les nouvelles bases d'amortissements concernant les constructions telles que calculées à la clôture du dernier exercice.

7- DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes d'épargne et autres dettes pour la clientèle.
- Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

8- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les provisions pour risques et charges sont

physique des immobilisations corporelles décomposées de provisions à caractère fiscal et social, et de provisions diverses notamment à caractère juridique et commercial.

Leur évaluation peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

Au 31 décembre 2020, les provisions enregistrées sont principalement destinées à couvrir :

- des risques sociaux,
- des comptes fournisseurs dont le solde débiteur présente un risque de non recouvrement,
- divers autres risques

9- PROVISIONS POUR DEPART A LA RETRAITE :

Le montant des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière que la TFBank attribue à ses salariés français au moment de leur départ à la retraite conformément aux dispositions prévues par la convention collective des banques, a été estimé au 31 décembre 2020 à 405 K EUR.

Cette évaluation externe a été menée suivant la méthode des unités de crédits projetés, en ligne avec les préconisations des normes comptables françaises.

Conformément à l'option permise par l'article L123-13 du Code de commerce, ces provisions ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes de la banque.

Les principales hypothèses, ainsi que leur signification et valeur au 31/12/2020, sont rappelées

ci-dessous :

-Date d'évaluation : Les engagements sont calculés au 31/12/2020 ;

-Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation permet de prendre en compte dans les calculs le différé entre la date d'évaluation et la date de versement de l'indemnité.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2020 est de 0,35%, en ligne avec les taux de rendement observés sur les obligations Corporate de bonne qualité, de maturité de 10 ans et plus, en zone euro.

-Profil de carrière : Le profil de carrière traduit l'évolution future du salaire des actifs dans le temps afin d'estimer l'assiette de calcul des indemnités versées.

Pour tous les salariés du Groupe, le taux annuel de revalorisation des salaires est fixé à 2,30%.

-Taux de charges sociales : Les indemnités de fin de carrière sont soumises aux charges sociales patronales.

Le taux de charges sociales retenu au 31/12/2020 s'élève à 60%.

-Tables de mortalité : La table de mortalité traduit de façon statistique la probabilité de décès de la population. Les tables retenues au 31/12/2020 correspondent aux tables INSEE H F 2013-2015.

-Âges de départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite est fixé, pour tous les salariés, à 65 ans;

10- FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX :

Aucune dotation au FRBG n'existe fin décembre 2020.

11- DETTES SUBORDONNEES :

Pour mémoire, un emprunt obligataire subordonné « TFB 2016 » de 16 millions d'euros a été émis en 2016 avec les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Franchise : 5 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 6mois si positif +3% l'an
- Prix d'émission : 1.000 Euros
- Remboursement du capital à partir de la sixième année par cinquième et un paiement annuel des intérêts à terme échu.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 le remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017, ramenant ainsi le montant de l'emprunt subordonné de 16 à 10 millions d'euros aux conditions initiales d'émission. Au surplus et dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2018 visant à augmenter le capital de la banque, un des actionnaires, par ailleurs créancier subordonné, a décidé de souscrire à ladite augmentation de capital par conversion de sa créance à hauteur de 3 millions d'euros, ramenant ainsi le solde de la dette subordonnée à 7 millions d'euros.

Suite à la décision du conseil d'administration décrite ci-bas, l'emprunt obligataire subordonné a été utilisé à hauteur de 2 289 368.04€ pour augmenter le capital de la banque. Ainsi, le solde de la dette subordonnée au 31 décembre 2020 s'élève à 4 710 631.96€.

12- CAPITAUX PROPRES & RESULTAT :

Le 6 novembre 2020, le Conseil d'Administration de la TFBank, s'est réuni par visioconférence, afin de fixer les modalités de réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du jour. Ainsi, il a été décidé que l'augmentation du capital de 5 000 000.16€ se réalise conformément aux modalités suivantes :

- Augmentation de 3 299 993.40€ (soit 216 535 actions nouvelles) pour la STB dont :
 - 2 289 368.04€ (soit 150 221 actions nouvelles) par remboursement partiel du prêt subordonné.
 - 1 010 625.36€ (soit 66 314 actions nouvelles) en contrepartie de 210 000€ d'intérêts sur prêt subordonné dus à la STB au 28.10.2020 (cette somme est aujourd'hui en possession de la TFBank) plus 800 625.36€ par apport en numéraire
- Augmentation de 1 700 006.76€ (soit 111 549 actions nouvelles) en numéraire pour la BH Bank Conformément à la résolution de l'AGO du 27 mai 2020 le résultat de l'exercice 2019 a été porté en « Report à nouveau ».

Le projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2020 en « Report à nouveau ».

13- OPERATIONS EN DEVISES :

Les avoirs, créances et dettes libellés dans une devise d'un Etat ne participant pas à la zone euro, ainsi que les autres devises ont été convertis sur la base du cours de change communiqué par NATIXIS, suivant les règles adoptées par l'administration fiscale et déterminé conformément aux principes posés par l'article 38-4 et 209 du Code Général des Impôts.

14- RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Ce poste comprend les événements de nature extraordinaire ayant un impact sur le résultat, tel que les pénalités et amendes, les litiges fiscaux, et toute opération n'ayant pas un caractère récurrent et ne relevant pas de l'exploitation de la banque.

III- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET POST-CLOTURE DE 2020 :

La banque n'a pas connu d'événements postérieurs à la clôture de nature à impacter les comptes clôturés au 31/12/2020.

IV- PERSPECTIVES 2021 :

- Amorce de la commercialisation de produits d'assurances
- Lancement du nouveau modèle économique de la banque ayant fait l'objet d'un business plan approuvé par les actionnaires de référence de la banque
- Mise à niveau du système d'information
- Renforcement du dispositif de contrôle

V- AUTRES POINTS :

En application de l'article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009, la banque n'exerce pas, au 31 décembre 2020, d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

En matière de crédit-bail, la banque n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail au cours de l'exercice 2020.

En matière d'engagement, aucune avance ou crédit n'a été accordé pendant l'exercice, respectivement à des membres des organes d'administration ou de direction, ainsi qu'aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.

NOTE 1

Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Créances à vue		
Etablissements de crédit associés	575	499
Autres établissements de crédit	6 060	9 837
Créances douteuses		0
Provisions pour créances douteuses		(0)
Créances rattachées		
SOUS-TOTAL	6 634	10 336
Créances à terme		
Etablissements de crédit associés	7 951	2 917
Autres établissements de crédit		16 000
Créances rattachées	3	13
SOUS-TOTAL	16 597	18 930
TOTAL	14 589	29 266

* : Un reclassement du compte de la CDC (170 K€) a été effectué pour respecter les exigences de l'ANC 2020-10.

NOTE 2

Créances sur la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	6 547	6 197
Impayés clientèles	203	116
SOUS-TOTAL	6 750	6 314
Autres concours à la clientèle	67 982	67 300
Créances rattachées	339	178
SOUS-TOTAL	68 321	67 477
Comptes ordinaires débiteurs	12 948	12 808
Créances douteuses	41 678	42 478
Provisions pour créances douteuses	(32 178)	(32 932)
SOUS-TOTAL	22 448	22 355
TOTAL	97 519	96 145

Répartition géographique des créances brutes

En milliers d'Euros

Encours bruts avec établissements de crédit	31/12/2020	31/12/2019
France	6 044	10 730
Encours sains	6 044	10 730
Encours douteux	-	-
Tunisie	8 545	19 046
Encours sains	8 545	19 046
Encours douteux	-	-
TOTAL	14 589	29 776

Encours bruts avec la clientèle	31/12/2020	31/12/2019
France	86 481	71 306
Encours sains	63 811	48 669
Encours douteux	22 670	22 637
- Dont douteux compromis		20 958
Tunisie	43 216	57 772
Encours sains	24 207	37 930
Encours douteux	19 009	19 842
- Dont douteux compromis		17 704
TOTAL	129 696	129 078

Encours bruts globaux	31/12/2020	31/12/2019
France	92 525	82 036
Encours sains	69 855	59 400
Encours douteux	22 670	22 637
- Dont douteux compromis		20 958
Tunisie	51 761	76 818
Encours sains	32 752	56 976
Encours douteux	19 009	19 842
- Dont douteux compromis		17 704
TOTAL	144 286	158 854

NOTE 3

Obligations et autres titres a revenus fixe

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur Comptable 31/12/2019	Titres Acquis 2020	Titres Cédés 2020	Autres Mouvements	Effet change sur titres	Valeur Comptable 31/12/2020	Provision pour dépréciation	Effet change sur prov.	Dotation en 2020	Reprise en 2020	Valeur Nette Comptable 31/12/2020
Titres de placement											
New ARCAPITA Class A	0					0					0
Obligations B.C.T. ECH 06/20	17 000		17 000			0					0
NTS A RECEVOIR OBLIGATIONS BCT ECH 06/20	395			-395		0					0
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)	3					3					3
Compagnie Gafsa	0					0					0
SICAV Tunisie Sicav	0					0					0
Obligations B.C.T. ECH 10/23	0	12 364				12 364	0				12 364
ICNE OBLIG BCT ECH 10/23	0					0					332
Obligations B.C.T. ECH 02/24	0	4 392				4 392					4 392
ICNE OBLIG BCT ECH 02/24	0					0					58
TOTAL	17 398	16 755	17 000	-395	0	16 759	0	0	0	0	17 149

NOTE 3 BIS

Différence entre prix d'acquisition et valeur de remboursement

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur Nominale 31/12/2019	Titres acquis 2020	Titres cédés/ Echus 2020	Valeur Nominale 31/12/2020	Décote / Surcote 31/12/2019	Décote/surcote avant amortissement	Titres cédés/ Echus	amortissement Décote/surcote 2020	Décote / Surcote 31/12/2020	Valeur Comptable 31/12/2020
Titres de placement										
Obligations B.C.T. ECH 06/20	17 000	17 000	17 000	0	0				0	0
Obligations B.C.T. ECH 10/23		13 000	13 000	13 000	0	-728	92		-636	12 364
Obligations B.C.T. ECH 02/24		4 664	4 664	4 664	0	-315	43		-272	4 392

NOTE 4

Participation et autres titres détenus à long terme

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur comptable 31/12/2019	Titres acquis 2020	Titres cédés 2020	Autres mouvements	Valeur comptable 31/12/2020	Provision pour dépréciation	Dotations en 2020	Reprise en 2020	Valeur nette comptable 31/12/2020
Titres de participation									
New ARCAPITA class A									
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)									
SYSTEME SWIFT	1				1				1
SCI «ESSAFA»	4				4				4
Autres titres détenus à LT									
Fonds garantie certif d'Ass.	71			-14	85				85
TOTAL	76	0	0	-14	90	0	0	0	90

NOTE 5

Immobilisations

En milliers d'Euros

Libellés	VALEUR BRUTE 31/12/2019	ACQUISITIONS (1)	Cessions	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 31/12/2020	AMORTS AU 31/12/2019	DOTATION AUX AMORTS	AUTRES MOUVEMENTS	AMORTS AU 31/12/2020	VALEUR NETTE 31/12/2020
Immobilisations incorporelles										
Frais d'établissement	1 269				1 269	1 269			1 269	0
Fonds de commerce	62				62	62			62	0
Droits aux baux	317				317	-			0	317
Logiciels	4 966	356			5 321	3 570	420		3 990	1 331
Immobilisations en cours	597			-142	455	-			0	455
SOUS-TOTAL	7 210	356	0	-142	7 532	4 902	420	(0)	5 322	2 102
Immobilisations corporelles										
Terrains et Construction	3 616		-206	-3	3 407	1 198	47	-2	1 244	2 164
Autres Immobilisations	3 949	289		-4	4 234	2 852	242	-6	3 089	1 146
Immobilisations en cours	3			-8	1					1
SOUS-TOTAL	7 574	289	-206	-15	7 643	4 050	290	-8	4 332	3 311
TOTAL	14 785	645	-206	-157	15 067	14 826	710	-(8)	9 654	5 413

Version du 19/05/2021

NOTE 6

Autres Actifs et comptes de Régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs		
Débiteurs divers	950	922
SOUS-TOTAL	950	922
Comptes de régularisation		
Charges payées d'avance	146	133
Autres comptes de régul.	0	1 663
SOUS-TOTAL	146	1 795
TOTAL	1 095	2 717

NOTE 7

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dettes à vue		
Etablissements de Crédit Associés	578	1 705
Autres Etablissements de Crédit	3 041	2 235
SOUS-TOTAL	3 619	3 941
Dettes à terme		
Etablissements de Crédit Associés	41 517	40 657
Autres Etablissements de Crédit	2 000	16 000
Dettes rattachées - Provisions sur intérêts	79	89
SOUS-TOTAL	43 597	56 746
TOTAL	47 215	60 687

NOTE 8

Dettes envers la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'épargne à régime spécial*		
A vue	17 421	17 634
A terme	0	0
SOUS-TOTAL	17 421	17 634
Autres dettes		
A vue	46 963	41 786
A terme	16 877	14 419
Dettes rattachées	89	83
SOUS-TOTAL	63 929	56 288
TOTAL	81 350	73 922

* : Un reclassement du compte de la CDC (170 K€) a été effectué pour respecter les exigences de l'ANC 2020-10 .

NOTE 9

Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs		
Etat/Charges patronales à payer	1 076	1 151
Etat/Impôts à payer		
Créditeurs divers	1 087	2 013
SOUS-TOTAL	2 163	3 164
Comptes de Régularisation		
Produits perçus d'avance	25	22
Autres comptes de régularisation	1 736	655
SOUS-TOTAL	1 736	678
TOTAL	3 899	3 842

NOTE 10

Provisions pour risques et charges

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2020
PRC « France »	684	147	55			776
PRC « Etranger »	153	18	0		-20	151
TOTAL	837	165	55	0	-20	927

NOTE 11

Capital souscrit

En milliers d'Euros

Actionnaires	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Montant capital	%	Montant capital	%
Banque Centrale de Tunisie	637	2,366	637	2,905
Etat Tunisien	3 756	13,958	3 756	17,143
Société Tunisienne de Banque	13 321	49,497	10 021	45,732
Banque de l'Habitat	9 197	34,176	7 497	34,216
STB Invest	0	0,001	0	0,001
SOFIGES	0	0,001	0	0,001
Assurances SALIM	0	0,001	0	0,001
Modern Leasing	0	0,001	0	0,001
TOTAL	26 912	100	21 912	100

NOTE 12

Réserves

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Réserve légale	801	801
Autres réserves	484	28
Réserves Spéciales	6 662	7 118
TOTAL	7 947	7 947

TF Bank - Etat des variations de capitaux propres au 31/12/2020

TF Bank - Etat des variations de capitaux propres au 31/12/2020

	Capital social	Report à nouveau	Réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019	21 912	-7 827	7 947	-6 517	15 515
Affectation résultat 2019		-6 517		6 517	0
Augmentation de capital	5 000				5 000
Résultat 2020				-3 934	-3 934
Solde au 31/12/2020	26 912	-14 344	7 947	-3 934	16 581

NOTE 13

Engagements donnés

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Engagement de financement en faveur clientèle		
Acceptation à payer	0	0
Ouverture crédits financiers	11 112	1 350
SOUS-TOTAL	11 112	1 350
Engagements de garanties		
<u>D'ordre d'établissements de crédit</u>	<u>0</u>	<u>167</u>
Associés	0	25
Autres	0	143
<u>D'ordre de la clientèle</u>	<u>4 265</u>	<u>1 715</u>
Cautions et Avals	4 265	1 715
SOUS-TOTAL	4 265	1 882
Opérations en devises	0	0
TOTAL	15 377	3 233

Version du 19/05/2021

NOTE 14

Engagements reçus

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
<u>Accord refinancement des établissements de crédits</u>		
Associés	14 100	2 014
Autres	0	0
TOTAL	14 100	2 014
Engagements de garanties		
<u>Contre garanties sur crédits distribués :</u>	<u>14 910</u>	<u>0</u>
* Cautions banques associées	0	0
* Autres	14 910	0
<u>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</u>	<u>19 366</u>	<u>32 455</u>
SOUS-TOTAL	34 276	32 455
TOTAL	48 376	34 469

NOTE 15

Produits et charges d'intérêts sur opérations

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
<u>Avec les établissements de crédit</u>	<u>33</u>	<u>251</u>
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	33	251
<u>Avec la clientèle</u>	<u>3 024</u>	<u>4 341</u>
Créances Commerciales	128	150
Autres concours à la clientèle	2 080	3 332
Comptes ordinaires débiteurs	816	858
Revenus d'obligations et autres titres à revenus fixes	963	947
Obligations B.C.T.	963	947
TOTAL PRODUITS	4 019	5 539
<u>Avec les établissements de crédit</u>	<u>(604)</u>	<u>(1 148)</u>
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	(604)	(1 148)
<u>Avec la clientèle</u>	<u>(559)</u>	<u>(811)</u>
Comptes Epargne	(169)	(175)
Bons de Caisse		
Autres dettes envers la clientèle	(391)	(636)
TOTAL CHARGES	(1 164)	(1 959)
MARGE NETTE D'INTERETS	2 856	3 580

NOTE 16

Produits nets des commissions

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Commissions (Produits)		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	1 265	1 220
Prestations de services et autres	742	898
SOUS-TOTAL PRODUITS	2 007	2 117
Commissions (Charges) :		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	(134)	(13)
Opérations avec la clientèle	(0)	(0)
Prestations de services et autres	(615)	(724)
SOUS-TOTAL CHARGES	(749)	(737)
MARGE NETTE DES COMMISSIONS	1 258	1 380

NOTE 17

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	48	73
Charges refacturées	48	16
Produits des activités non bancaires	0	16
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	0	42
Produits divers d'exploitation bancaire	0	0
Plus-values de cession sur immos incorp et corp	0	0
Revenus des immeubles liés à l'exploitation	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
REDEVANCES POUR LICENCES		
TOTAL	(48)	(73)

NOTE 18

Charges générales d'exploitation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Frais du personnel	(5 508)	(4 907)
Rémunérations du Personnel	(3 610)	(3 113)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(2 088)	(1 794)
Participations Salariés		
Produits des activités non bancaires	-(190)	
Autres frais administratifs	(2 927)	(3 445)
Autres services extérieurs	(2 819)	(3 183)
Transports et Déplacements	(77)	(127)
Frais divers de gestion		
Impôts et taxes	(92)	(135)
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	-(61)	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(302)	(337)
REDEVANCES POUR LICENCES	(302)	(337)
TOTAL	(8 736)	(8 689)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

EFFECTIFS : à fin 2020, l'effectif de la TFBank s'élevait à 69 collaborateurs contre 65 en 2019 dont:

- 64% de femmes
- 12% rattachés à l'agence de Tunis.
- 71% âgés de moins de 55 ans.

A fin 2020, on compte

- 15 embauches (réseau, organisation et système d'information, back office, conformité.)
- 11 sorties (réseau, Direction des ressources humaines et des moyens généraux, back office, contrôle général)

REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A fin 2020, le montant des rémunérations versé aux administrateurs de la TFBank est de 39,2 K€ (dont 39.2 K€ de jetons de présence, zéro K€ de frais de voyages et zéro K€ de frais de mission)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le montant des honoraires relatifs à l'arrêt de l'exercice 2020 est de 224k Euros.

NOTE 19

Coût du risque (provisions pour créances douteuses à fin décembre)

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020			31/12/2019		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provision Pour Risques et Charges	310	191	- 119	372)	116	-(256)
Provision pour Créances Douteuses	1 760	1 744	- 16	(2 342)	28 510	(26 168)
Provisions sur portefeuille titres *						
Récupération sur créances Amorties		11	11			
Créances Irrécupérables	224		(224)	(27 972)		-(27 972)
TOTAL	2 294	1 946	- 348	(30 687)	28 626	-(2 060)

Provisions sur portefeuille titres*: Reclassement à la rubrique "GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES".

NOTE 20

Résultat exceptionnel

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels	21	106
Charges exceptionnelles	(8)	(47)
TOTAL	13	59

NOS AGENCES

EN FRANCE

AGENCE DU SIÈGE

19, rue des Pyramides
75001 Paris

Tél. : 01 53 45 30 30
Fax : 01 53 45 30 76

agencedusiege@ffbank.fr

EN TUNISIE

AGENCE DE TUNIS

Angle avenue MohamedV - rue 8006
Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère

Tél. : +216 71 950 100
Fax : +216 71 950 016

agencedetunis@ffbank.fr

AGENCE PARIS RÉPUBLIQUE

31, avenue de la République
75011 Paris

Tél. : 01 82 73 14 60

agencederepublique@ffbank.fr

AGENCE PARIS BELLEVILLE

26-28, boulevard de Belleville
75020 Paris

Tél. : 01 43 66 60 81
Fax : 01 43 66 13 84

AGENCE DE MARSEILLE

20, BD d'Athènes
13001 Marseille

Tél. : 04 91 50 71 21
Fax : 04 91 95 63 63

agencedemarseille@ffbank.fr

AGENCE DE LYON

73, cours de la liberté
69003 Lyon France

Tél. : 04 72 61 00 31

agencedelyon@ffbank.fr



www.ffbank.fr

19 rue des Pyramides • 75001 Paris • Tél. +33 (0)1 53 45 30 30 • Fax +33 (0)1 42 60 90 13
Société Anonyme au capital de 41 070 276 € • R.C. Paris B 309 122 125